



**Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos**  
14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES

## **Compte rendu de l'assemblée générale du 31 mars 2005**

---

### Assistaient à la réunion ou étaient représentés :

M ou Mme ACIEN, AUGROS, BABULEAU, BLANC NOURRISSEAU, CACI, CHARLES, CHIADO, COUE, DOS SANTOS, GUY, HONNORE, JULIEN, LANDEAU, LAUTIER, LE GLEUT, MARTIN CHARTRIE, MEIL, MERCIER, MUNOZ-VIALLARD, PEIDRO, PEYTRAL, REMILI, REVY.

Présents ou représentés : 23 voix, sur 42 copropriétaires, soit 55 % des membres.  
Le quorum est suffisant pour l'assemblée générale.

Cette assemblée générale s'est tenue dans la salle de réunion de la grande terre.

Ouverture de la séance à 19 heures.

### **Les points suivants ont été abordés.**

#### **Renouvellement du bureau**

La composition du bureau est la suivante :

Président : Mr REMILI, 14 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 23 77

Email : [mansarremili@wanadoo.fr](mailto:mansarremili@wanadoo.fr)

Trésorier : Mr GUY Christophe, 12, Rue Lou Redoun tél 04 42 54 75 04

Remplace J.P. Mr AUGROS, démissionnaire

Email : [eguderzo@cul-internet.fr](mailto:eguderzo@cul-internet.fr)

Assesseur responsable des plantations : Mr PEYTRAL, 19 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 79 87

Secrétaire : Mr REVY, 9 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 80 27

Email : [j.revy@caramail.com](mailto:j.revy@caramail.com)

Mr PEIDRO, 17 Rue Lou Récaloun tél 04 42 54 24 64

Email : [peidro@cea.fr](mailto:peidro@cea.fr)

Mr JULIEN, 9bis Rue Lou Récaloun tél 04 42 54

Email : [dy@laposte.net](mailto:dy@laposte.net)

#### **Budget 2004 et projet de budget 2005**

Le budget 2004, est présenté par le président. Mme CACI regrette que les arbres devant chez elle n'aient pas été élagués l'an dernier. Il lui a été répondu que l'élagage des arbres ne peut être réalisé systématiquement sur tous les arbres du



## **Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos**

*14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES*

lotissement, seuls ceux qui en ont le plus besoin sont élagués. Pour ce qui concerne la partie du lotissement située rue Lou Redoun (Val Clos 1) l'an dernier les arbres situés à l'arrière des lots 5 et 4 (M. et Mme LUNA et GIROUDON) ont été élagués. G. GUY regardera précisément quels sont les arbres qui ont été élagués l'an dernier dans ce secteur de Val Clos 1.

Des précisions sont demandées sur la facture d'eau (806 €) qui incluent également le remplacement des compteurs du lotissement.

Après discussion, le budget 2004 est approuvé.

Pour le budget 2005, les travaux envisagés sont les suivants :

- Colmatage des fissures de la chaussée (un devis de 2 000 € a été obtenu auprès d'une entreprise pour colmater 150 m de fissures).

Compte tenu du budget disponible (voir document joint) il paraît difficile de pouvoir engager d'autres travaux l'an prochain.

### **Cotisations**

Le montant des cotisations en 2005 est maintenu au niveau de l'an dernier (150 € par an).

Après discussion, le budget 2004 est approuvé ainsi que le projet de budget 2005.

### **Plantations**

C. GUY présente l'appel d'offre qui a été réalisé en fin d'année dernière pour l'entretien des plantations du lotissement. Sur la base de cette consultation, nous avons reconduit le même jardinier que l'an dernier (qui n'a pas augmenté ses prix). L'assemblée donne son accord sur cette disposition.

### **Remise des voiries à la commune**

Nous avons assisté à un revirement complet de la municipalité sur ce point qui nous avait l'an dernier donné des assurances sur la reprise de nos voiries.

### **La sécurité dans le lotissement**

A la suite de divers actes d'incivisme dans le lotissement (dégradations de véhicules), le bureau a pris contact avec la police municipale (le compte rendu de la réunion est joint en annexe). La police municipale nous a promis une présence plus importante dans notre lotissement et M. MALARTRE, chef de poste qui devait nous rencontrer ce soir au cours de l'assemblée générale a eu un empêchement de dernière minute.

### **Questions diverses :**

Parkings situés sur les parties communes : Mme CACI demande que pour les parkings situés le long des voies, sur les parties communes qu'un emplacement soit



## **Association syndicale des copropriétaires du lotissement Val Clos**

14 Rue Lou Récaloun 13770 VENELLES

réservé nominativement pour chaque co-proprétaire. Il a été décidé de consulter le règlement du lotissement avant de se prononcer sur ce point.

Ce que dit le règlement du lotissement :

### **Article 12 Stationnement des véhicules**

*Le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies du lotissement. En plus des places de parking banalisées aménagées par le lotisseur, chaque acquéreur devra aménager sur son lot deux places de parking dont une obligatoirement hors du garage, à l'entrée du lot, suivant les dispositions précisées sur le plan de voirie, d'une profondeur de 5 mètres dont l'aménagement sera à la charge de l'acquéreur du lot.*

En conséquence, la remarque de Mme CACI ne peut pas être prise en compte.

Raccordement au canal de Provence : Ce dossier ancien (un an), qui consistait à demander à la SCP un devis pour le raccordement de plusieurs lots rue Lou Récaloun, avait à l'époque reçu un avis défavorable de la Régie des eaux.

Il est demandé de reprendre contact avec la Régie pour essayer de débloquer le dossier. J. REVY est chargé de suivre cette affaire.

Raccordement au gaz : L'an dernier P. MARTIN CHATRIE avait fait des propositions pour raccorder les habitations du lotissement au réseau de gaz. Il nous tiendra au courant de l'avancement des travaux et des possibilités de raccordement.

La fête du lotissement : Le bureau organisera soit le 5 soit le 12 juin (suivant la disponibilité de Michel) la fête du lotissement à laquelle tout le monde sera convié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.